

COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

Nous référant à nos communiqués antérieurs, notamment ceux du 07 Mai et du 1^{er} JUILLET 2009,

Nous, organisations syndicales des travailleurs: F.M.M. - FI.SE.MA. - FI.SE.MA.RE. - SaRTM - SE.KRI.MA. - SE.RE.MA. - S.R.M.M. - SYGMMA - T.M. - U.S.A.M., regroupées au sein de la Conférence des Travailleurs de Madagascar, nous rendons compte qu'une étape importante dans la résolution de la crise malgache a été franchie avec la signature des accords politiques et de la charte de la Transition à Maputo.

Les sanctions ayant menacé l'économie et le social ont pu ainsi être évitées ; ce qui permettraient de retrouver progressivement la sérénité dans les activités économiques et de sauvegarder les emplois, déjà précaires.

La consolidation des acquis pour un véritable changement ainsi que le renforcement de l'Etat de droit, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la justice sociale requièrent pourtant des travaux de longue haleine, demandant des efforts continus et conjugués des forces vives de la Nation.

Dans ce sens, nous, composantes de la Conférence des Travailleurs de Madagascar, approuvons les principes de neutralité, d'inclusivité, de paix et de consensus devant régir la Transition vers la 4^{ème} République. Cette initiative, en effet, rentre dans la promotion du dialogue. L'institutionnalisation du Conseil Economique et Social (CES), objet de notre revendication de longue date, depuis mai 2005, arrive à point nommé et, rencontre également notre appréciation. Nous soulignons à ce sujet l'intérêt du CES pour les sociaux et les générations futures de Travailleurs dans le sens d'un développement durable.

En conséquence, et pour marquer notre volonté de CONSTRUIRE UNE SOCIETE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE, nous demandons d'être partie prenante et représentées dans les structures législatives et consultatives de la Transition, au même titre que le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux et la société civile, conformément à la définition retenue par l'Accord de Cotonou et les principes tripartites de l'Organisation Internationale du Travail.

Fait à Antananarivo, le 18 AOUT 2009



FISEMA
M. Ramahy
Ramahy Anison
Alphonse

SEREMA
Remy
ANTANARIVO Audi

F.M.M.
Rambisoahina Jone

I.M.
ANDRIAMANANA

SYGMMA
RAZAFINDRIBE H. Zuzen

SEKRIKA
RABARY Michel

USAM
RABEMANANTSOA
T. Samuel

FISEMA
Rambisoahina
JOSE RANIRIANAHO

SEDEKA
Siro
William Ramiambison